

Le 31 janvier 2019

## Propos haineux : victoire de travailleurs et travailleuses des postes

Les travailleurs et travailleuses des postes doivent composer avec bien des situations au travail. Trop souvent, il s'agit de harcèlement, d'intimidation ou de surmenage. Cette fois-ci, on leur demandait de livrer un journal raciste, antisémite et sexiste, le *Your Ward News*. Des travailleuses et travailleurs s'y sont opposés et ont obtenu gain de cause.

Le juge Richard Blouin vient de reconnaître coupable d'incitation à la haine contre les femmes et les Juifs les deux responsables de cette publication. Distribué dans la région de Toronto, le journal a choqué les destinataires et nos membres.

Le juge a déclaré ce qui suit : [traduction] « si ce qu'ils font n'est pas une promotion délibérée de la haine, qu'est-ce qui le sera? », ajoutant que les responsables du journal ont « déshumanisé les Juifs et les femmes de façon répétée et constante ». Le journal véhicule des images antisémites haineuses et des représentations violentes et extrêmement irrespectueuses des femmes, ce qui est tout simplement inacceptable.

On peut supposer que n'importe quelle personne convenable aurait du mal à livrer du matériel haineux. Quel devait être le désarroi des consœurs et des membres de la communauté juive à qui on a demandé de traiter et de livrer jusqu'à 300 000 exemplaires d'un journal qui s'en prenait à leur sexe et à leur identité?

### L'employeur tolère la haine

Des travailleuses et travailleurs des postes proactifs se sont empressés d'agir pour empêcher la distribution de ce journal. Personne ne devrait être tenu de colporter de la propagande haineuse dans le cadre de son travail. Ils ont signalé ce problème à maintes reprises à la direction. Postes Canada a d'abord soutenu qu'elle « ne croyait pas que la livraison de *Your Ward News* représentait un danger », et affirmait que sa distribution était protégée par la « liberté d'expression ». Nos membres savaient qu'il n'en était rien.

Le coordonnateur de la campagne du STTP, Derek Richmond, s'est joint à d'autres membres de la collectivité pour former un groupe appelé « Stamp Out Hate » (éliminons la haine). Ils ont soumis la question à un comité d'examen

indépendant. En novembre 2018, la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, Carla Qualtrough, a demandé à Postes Canada de ne plus distribuer ce journal en tant que Médiaposte sans adresse.

### Agir donne des résultats

Grâce à la décence de nos membres, aux mesures qu'ils ont prises et à l'appui de la collectivité, il y a eu des résultats! Quand on défend ce qui est juste, qu'on exerce de solides pressions sur les gouvernements et les employeurs et qu'on collabore avec les collectivités, on fait bouger les choses. Aujourd'hui, il y a moins d'incitation à la haine dans nos boîtes aux lettres.

La lutte pour l'égalité est loin d'être terminée. La haine s'exprime sous des formes moins visibles. Elle se manifeste par des préjugés cachés et par l'héritage des priviléges accordés aux Blancs dans un territoire colonisé. Ces priviléges servent à diviser et à dominer les travailleuses et travailleurs et à promouvoir la violence envers les groupes vulnérables.

La liberté d'expression n'inclut pas le droit d'incitation à la haine. Le gouvernement fédéral a fait ce qu'il fallait en empêchant Postes Canada de livrer *Your Ward News*. La condamnation au criminel des responsables du journal confirme qu'il s'agit de la bonne décision.

Les travailleuses et travailleurs qui ont refusé de livrer *Your Ward News* nous ont tous rendu un fier service. Ils méritent notre gratitude. L'égalité et le respect ne sont pas le fruit de la pensée magique ou du hasard. Il faut de la persévérance et une action collective.

Nous félicitons tous les travailleurs et travailleuses qui ont refusé de voir dans ce torchon autre chose que du matériel haineux, et qui ont obtenu justice.

Solidarité,

Dave Bleakney  
2<sup>e</sup> vice-président national

